

Conférence des Maires

15 février 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil communautaire et les Maires du territoire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé dans la salle du Cinéma Le Montmorélien, à Montmoreau, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

Titulaires présents (45) : Philippe ADAMY, Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Pascale BAYONNE, Stéphane BÉGUERIE, Maguy BLANCHARD, Annette BLANDINEAU, Josiane BODET, Jean-Michel BOLVIN, Pascal BORDE, Vincent CHAPELET, Jean-Paul CROCHET, Christophe DAMOUR, Alain DELAUNAY, Sébastien DÉPAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSERT, Gilles DUPUY, Pierre DUSSIDOUR, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Patrick FLORENT, Patrick GALLÈS, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Vincent GUGLIELMINI, Murielle HÉRAUD, Bernard HERBRETEAU, Myriam HUGUET, Jean-Claude LEYMERIE, Gérard MARCELIN, Jean-Claude MAURY, Mireille NEESER, Gaël PANNETIER, Jean-Jacques PUYDOYEUX, Jacky RENAUDIN, Éric ROCHER, Nathalie SELIN, Jean-François SERVANT, Dominique STREIFF, Claude TARDÉ, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ.

Excusés (06) :

Charles AUDOIN
Joëlle BOIZOT
Baptiste LANTERNAT
Joël PAPILLAUD
Brigitte RICCI
Cyrille GUÉDON

Absents (17) :

Anja BEAU
Jean-Pierre BERTRAND
Jean-Claude CHEVALIER
Fabrice COUSSY
Carine DAULON
François DI VIRGILIO
Pauline DUMAS
Jean-Luc GOUPILLEAU
Didier JOBIT
Alain MIKLASZESWIKI
Jérôme NEVEU
Philippe PELLISSIER
Patrice PETIT
Sébastien PIOT
Dany POIRIER
Monique SEBILLAUD
Philippe VIGIER

Secrétaire de séance : Mireille NEESER

Le Président ouvre cette séance à 18h02.

Monsieur Jean-Yves AMBAUD prend la parole pour introduire cette réunion.

Il rappelle que le sujet de ce soir, le Pôle économique et numérique localisé à Montmoreau, a déjà été évoqué à de nombreuses reprises. « On s'était engagé fin 2023 à vous donner des détails et des précisions sur le montage du projet, c'est ce dont on va parler ce soir ».

Il précise par ailleurs : « Au fil des mois, le projet s'est précisé et on est en mesure aujourd'hui de vous présenter l'organisation et le développement de la partie économique. »

Il annonce qu'un noyau d'acteurs économiques est à la manœuvre sur le montage du projet immobilier et que ces derniers représentent « des acteurs essentiels. »

Il salue de plus le travail de Monsieur Fabien PORTAL, DGA en charge de l'Innovation et de l'attractivité du territoire.

L'ordre du jour de cette réunion est donc annoncé. La parole sera donnée dans un premier à Fabien PORTAL pour reprendre les ambitions et axes de développement du projet, puis à l'ENSC (Espace numérique Sud Charente) en la présence de Monsieur Nicolas VAUZELLE, son Président, et Monsieur Bertrand MERCADÉ, Directeur, pour présenter la façon dont ils imaginent s'organiser.

Fabien PORTAL propose de réaliser une courte synthèse pour rappeler à la salle les objectifs du projet :

1. Faire du Pôle économique et numérique un lieu qui favorise le développement des activités économiques

Il s'agira alors de proposer des solutions d'accueil en immobiliser d'entreprises (location ponctuelle ou à l'année, espace de coworking etc.) Mais aussi d'en faire un lieu ressources : informations et mise en relation, conseil d'entreprises, animations économiques, ateliers et services d'accompagnement sur le territoire, permanences ...

2. Faire du Pôle économique et numérique un lieu de formation professionnelle, en proximité

« Plutôt que d'aller sur Angoulême pour assister à des formations, nous proposerons de les faire ici, en interne, sur notre territoire, », avance le DGA. « Nous avons rencontré la Chambre du Commerce et de l'Industrie (Cci) à deux reprises déjà et elle est prête à venir faire des formations chez nous, les élus sont emballés. Avoir cette antenne de formation sur notre territoire communautaire permettra à nos entreprises de monter en gamme, qu'elles soient petites ou grandes ».

Il précise que Monsieur Marc MOURAT, Vice-président de la CCI et Directeur de l'entreprise AVEL à Magnac, a accepté d'être le parrain de ce groupe d'entreprises rattaché au projet. « Ce n'est pas anodin ! », lance Fabien PORTAL, fier de voir une attractivité supplémentaire sur le territoire Lavalette Tude Dronne.

3. Développer des activités numériques au sein de ce Pôle pour créer des nouveaux produits, nouvelles actions (prototypage à partir d'un fablab) et utiliser des espaces aveugles en sous-sol du bâtiment pour créer un studio en audiovisuel (activités de vidéos, de communication etc.)

4. Réaliser de la médiation numérique, favoriser l'inclusion numérique et les initiatives citoyennes, comme le ferait un tiers lieu

L'accueil de la Parenthèse et de l'ENSC se ferait donc dans ce Pôle, pour lier le monde économique avec des initiatives personnelles.

Le technicien laisse ensuite la parole à Bertrand MERCADÉ pour évoquer la stratégie à mettre en place pour permettre ce développement du Pôle économique et numérique.

« Nous encourageons toutes les entreprises du Sud Charente à nous rejoindre en assemblée pour travailler en collaboration », lance alors le Directeur de l'ENSC avant de commencer sa présentation réalisée sur l'outil Prezi.

Après être revenu sur les débuts de l'ENSC, il y a 17 ans, la situation saine de l'association et sa situation financière stable, qui comporte 8 salariés à temps plein et la reconnaissance certaine à l'échelle locale et nationale, Bertrand MERCADÉ aborde sa gouvernance : un conseil d'administration et un collège fort de 350 adhérents (particuliers, entreprises, associations, institutionnels...)

« Nous mettrons en place ce même type de directoire au sein du Pôle économique et numérique », avance le Directeur de l'ENSC. Il présente alors la cellule d'entreprises qui va prendre au projet et les entrepreneurs présents ce soir.

Il y a Fanny DECAUD (production audiovisuelle, vidéaste), Gauthier WATELLE (Librairie La Lisière à Aubeterre-sur-Dronne et organisation de sorties nature), Frédéric BERTON (propriétaire de l'imprimerie de Chalais), Damien BERT (DIBITEK), Aurélie NAUDIN (soutien administratif et communication à destination des professionnels), Sophie HOCQ (Studio SILENCIO, photographe). Il y a aussi Sébastien DÉSAGE (HOSSIMO, impression sur textile) et Olivier DEMESSEMAKERS (agent immobilier chez Christie's).

« Il est question avec ce noyau d'entrepreneurs de répondre au besoin de communication des entreprises, mais aussi de leur permettre d'avoir un point de chute et de faciliter le co-working », précise Bertrand MERCADÉ.

Tous les entrepreneurs présents mettent en avant l'importance du contact entre eux, entre professionnels. « C'est important de se retrouver entre gens qui ont le même état d'esprit, et pour faire en sorte que les choses bougent, avancent », dit Olivier DEMESSEMAKERS.

Monsieur MERCADÉ rajoute que toutes ces entreprises sont « complémentaires aux activités proposées par l'ENSC » et qu'elles pourront bénéficier de la « locomotive de l'ENSC », dans un objectif de créer de l'économie locale.

Il l'affirme : « Si ce projet existe aujourd'hui, c'est parce que nous nous sommes dirigés vers une dimension entreprise ».

Monsieur AMBAUD rappelle alors que le rôle de la Cdc dans ce projet c'est d'avoir donné le cadre sur le fond du projet et la possibilité de mettre à disposition un bâtiment pour servir le projet en question. « Nous sommes allés chercher un maximum de subventions (près de 80%) de façon à ce que le reste à charge soit limité et couvert par l'occupation des lieux. Ce qui fait donc que ce projet soit amortissable ! », garantit le Président.

« Non seulement on coche la case de développement économique mais aussi celle d'un investissement qui s'amortit ! », dit le Président.

Monsieur Jean-Claude LEYMERIE demande ensuite la parole : « Est-ce que Christie's fait partie du groupe François PINAULT ? ». Après un petit temps de recherche sur internet, la réponse est positive.

Par la suite, un bilan dépenses et recettes de fonctionnement est présenté à l'assemblée.

Monsieur LEYMERIE demande alors : « Il y a un autre budget ENSC par la suite ? Donc ces subventions du Pôle économique et numérique elles n'apparaîtront plus dans le deuxième budget ? »

Monsieur Nicolas VAUZELLE lui répond : « Les subventions liées à la jeunesse apparaîtront toujours ».

Monsieur Jérôme DESBROSSE demande ensuite : « Qu'est-ce que 'mise à disposition RH' tel qu'affichée dans le tableau des d'activités de services »

Sébastien DÉPAGE lui rétorque qu'il s'agit d'un service prévisionnel qui pourra être proposé aux entreprises ou acteurs du territoire. « Damien ou Aurélie pourraient intervenir pour venir en aide aux entreprises. Il s'agit plutôt d'une prestation de service que d'une mise à disposition, explique le chef d'entreprise ».

Par la suite, les engagements de l'ENSC sont présentés aux élus présents dans la salle :

- paiement du loyer à hauteur de 25 000€ / an
- matériel mis à disposition au profit des entreprises, pour un montant de 120 000€ de matériel
- investissements complémentaires à venir grâce à des mécènes (RTE, Free...)
- animations et gestion du lieu
- services aux entreprises locales
- recherche de fonds complémentaires permanents

Monsieur DESBROSSE pose la question suivante : « L'aide sera uniquement à destination des entreprises ou aussi des associations ? »

Nicolas VAUZELLE le rassure : « Aux associations aussi bien sûr ! Il n'y aura aucun changement, nous continuerons de poursuivre nos activités d'intérêt général ».

« Je profite de ce moment pour remercier la Cdc, ajoute le Président de l'ENSC, on n'aurait jamais eu toutes ces subventions sans elle ! ».

Monsieur Jean-Michel ARVOIR prend ensuite le micro : « Vous occuperiez combien de surface dans le bâtiment au total alors ? »

Fabien PORTAL lui répond : « L'ensemble du bâtiment, il s'agit d'un locataire unique. Les 25 000€ couvre l'intégralité du loyer ».

Monsieur Michel ANDREU interroge à son tour le DGA : « Quel sera le montant remboursé par la Cdc ? »

Jean-Yves AMBAUD lui répond que le reste à charge, sans compter l'achat du bâtiment (170 000€ d'acquisition), est de 260 000 €, calculé sur 15 ans.

Fabien PORTAL propose ensuite une projection de l'organisation de l'espace, plans de l'architecte à l'appui.

Jérôme DESBROSSE prend alors la parole : « Je trouve le projet très intéressant, j'aime beaucoup. Ce qui me gêne c'est que le bâtiment est situé en face d'une église remarquable, avec un fronton pas anodin, qui a du style, et je me questionne donc sur cette grande tour marron : est-ce qu'elle ne serait pas mieux en mur végétalisé ? Le végétal est important à Montmoreau, on met toute une politique autour de ça, ce n'est pas une injonction juste une réflexion ».

Fabien PORTAL lui répond : « Cette tour amène de la rugosité, l'architecte l'a voulu comme une reproduction d'une façade sculptée, je trouve que ce projet s'imbrique bien dans l'environnement », dit-il en s'appuyant sur plusieurs visuels.

Monsieur AMBAUD rajoute que l'ABF, rencontrée à plusieurs reprises, a donné un accord de principe sur cette construction.

Madame Muriel ÉNIQUE poursuit les échanges : « Je remarque qu'il y a des bureaux et des salles sans fenêtre. L'aération vers l'extérieur est importante, et c'est quelqu'un qui a vécu dans un bureau fermé pendant de nombreuses années qui vous le dit ».

Madame Nathalie SELIN s'interroge elle sur le nombre de WC implantés dans le bâtiment, pas assez nombreux selon elle.

Après reprise et projection des plans par Fabien PORTAL, tous les bureaux sont équipés de fenêtre et une salle n'a en effet pas d'ouverture vers l'extérieur, mais il s'agit d'un grand espace de coworking qui pourra être aéré via un couloir.

Monsieur Daniel SUCQUET demande la composition de la tour. On lui répond qu'il s'agit de tôle.

Monsieur LEYMERIE se questionne sur la date à laquelle le pôle sera opérationnel.

Fabien PORTAL lui répond : « La semaine prochaine, en conseil communautaire, on vous proposera de donner le top départ au projet (Avant-Projet Définitif), si vous y êtes favorable, le dépôt du permis de construire pourra avoir lieu en mars, il faut ensuite compter cinq mois d'instruction, ce qui nous permettra de finir la phase projet et de lancer le marché de travaux en parallèle. Nous pourrions recevoir les offres en mai-juin pour commencer la période de préparation des travaux au mois de juillet. Je compte un démarrage des travaux dans le courant du mois de septembre 2024. Il faudra ensuite compter un an, un an et demi de travaux, pour une ouverture mi 2026 ».

Madame SELIN revient alors sur la composition de la tour : « Est-ce que d'autres options de revêtement sont possibles ? ». Le DGA en charge du projet explique que les plans sont terminés et aboutis.

Monsieur DESBROSSE lui rétorque alors : « Tant que le permis n'est pas déposé, rien n'est acté ! »

Fabien PORTAL lui explique alors que si la tour venait à être modifiée, du retard va être accumulé et les choses n'iront pas aussi vite qu'annoncées.

Monsieur AMBAUD rajoute : « On est au bout du délai là pour avoir les subventions demandées et présentées, on ne peut pas attendre deux mois de plus ».

Il est 19h47 quand la présentation du Pôle économique et numérique est close.

Toutefois, le président souhaite partager quelques informations additionnelles avec les élus.

« Beaucoup d'entre vous nous ont demandé des compléments d'informations sur les AC compétences. Nous vous proposons alors de réunir la CLECT semaine prochaine ». Il ajoute qu'il faudra bien différencier la partie CLECT de la partie « pacte fiscal », qui sera amendé sur le titre (« protocole fiscal ») et le contenu. En effet, la neutralisation de l'impact fiscal est proposée d'être uniquement fléchée sur la taxe sur le foncier bâti. La première version du pacte proposait une neutralisation de la fiscalité sur les trois taxes ménages.

Il est proposé aux élus de leur envoyer par email un tableau clair du montant total avec détails des AC 2024, 2025 et 2026. « Et nous restons disponibles Jimmy et moi pour venir de nouveau en personne au sein de votre conseil pour aborder ce sujet complexe. Ce qu'il faut bien retenir, c'est qu'au bout du bout, il n'y aura plus d'AC compétences, plus d'iniquité à la fin ».

Monsieur Stéphane BÉGUERIE demande alors : « Et l'augmentation des charges c'est la Cdc qui devra tout prendre ? ». Le Président lui répond par l'affirmative.

Monsieur Dominique STREIFF interpelle le Président sur les communes qui ont déjà délibéré sur le premier pacte fiscal. On fait quoi pour celles qui ont délibéré déjà ? Et les autres qui ont un conseil sous peu pour statuer ? ».

« Un avenant sera proposé à délibération, pour les autres, elles peuvent ajourner en attendant d'avoir les bons éléments », lui répond le Président.

Monsieur le Président lève la séance à 19h57.

Le 12/03/2024

La secrétaire de séance,

Mireille NEESER



Le Président,

Jean-Yves AMBAUD

